IV. Caractérisation de l’agriculture intercommunale

A. Un nombre d'exploitations en diminution

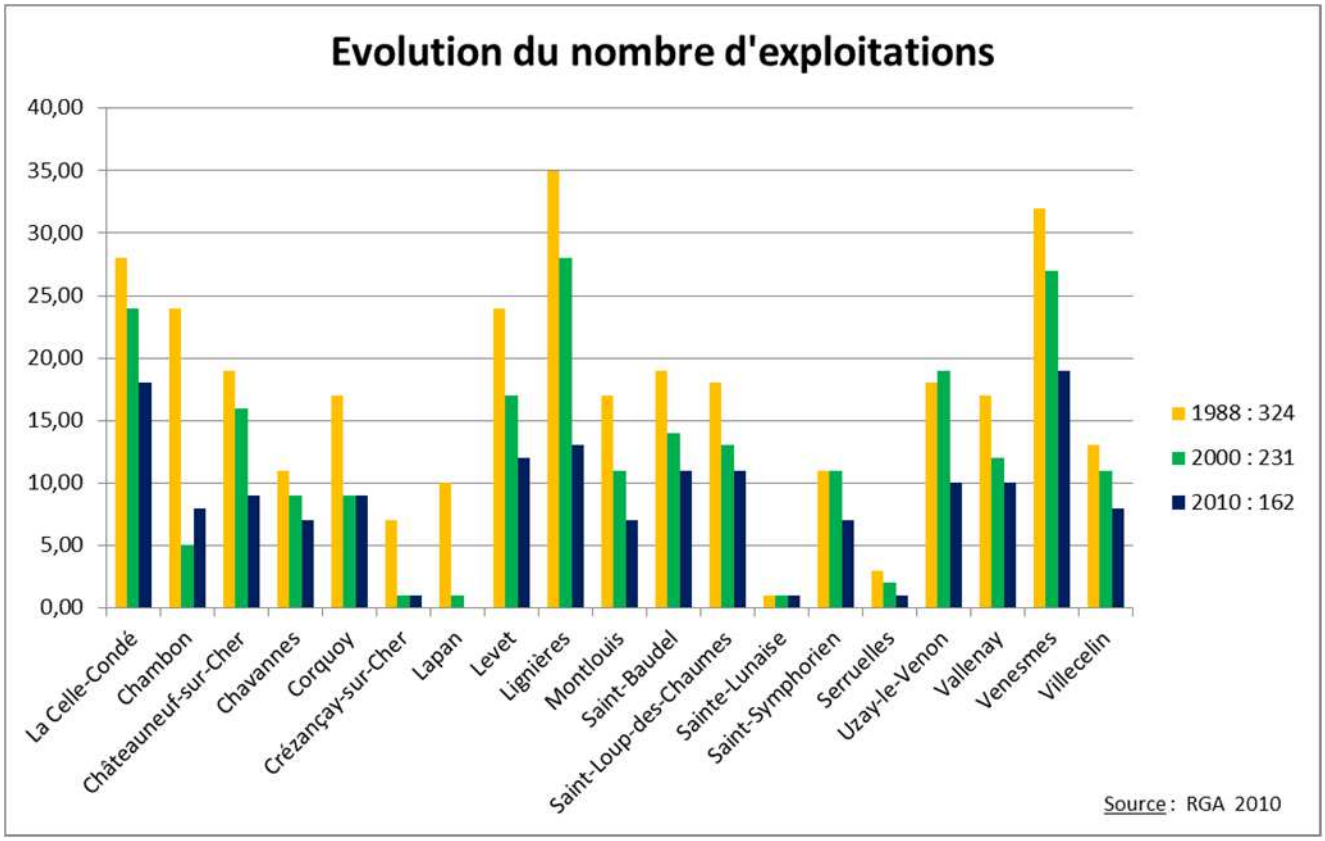

Figure 12: Evolution du nombre d'exploitations

D'après le RGA de 2010, le nombre d'exploitations agricoles sur le territoire de la Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher est en nette diminution. On comptabilise 69 exploitations en moins entre 2000 et 2010 (figure 12). Cela représente une diminution de 30 % du nombre d'exploitations. Par comparaison, le nombre d'exploitations a diminué de 26 % au niveau départemental sur la même période. Sur la carte suivante (figure 13), on peut voir que les sièges d'exploitations sont répartis de façon homogène sur le territoire.

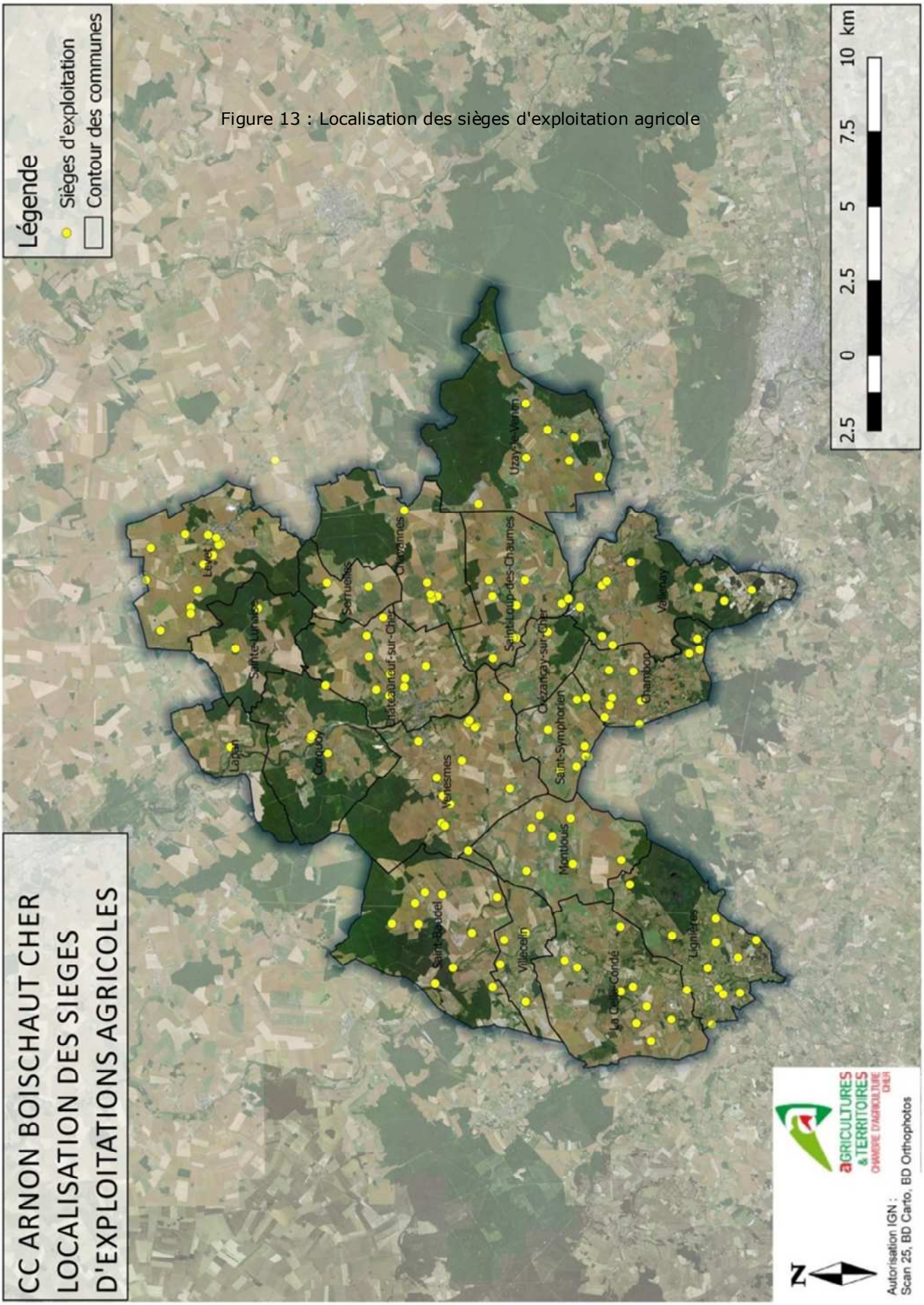

Figure 13 : Localisation des sièges d'exploitation agricole

B. La SAU du territoire qui reste stable

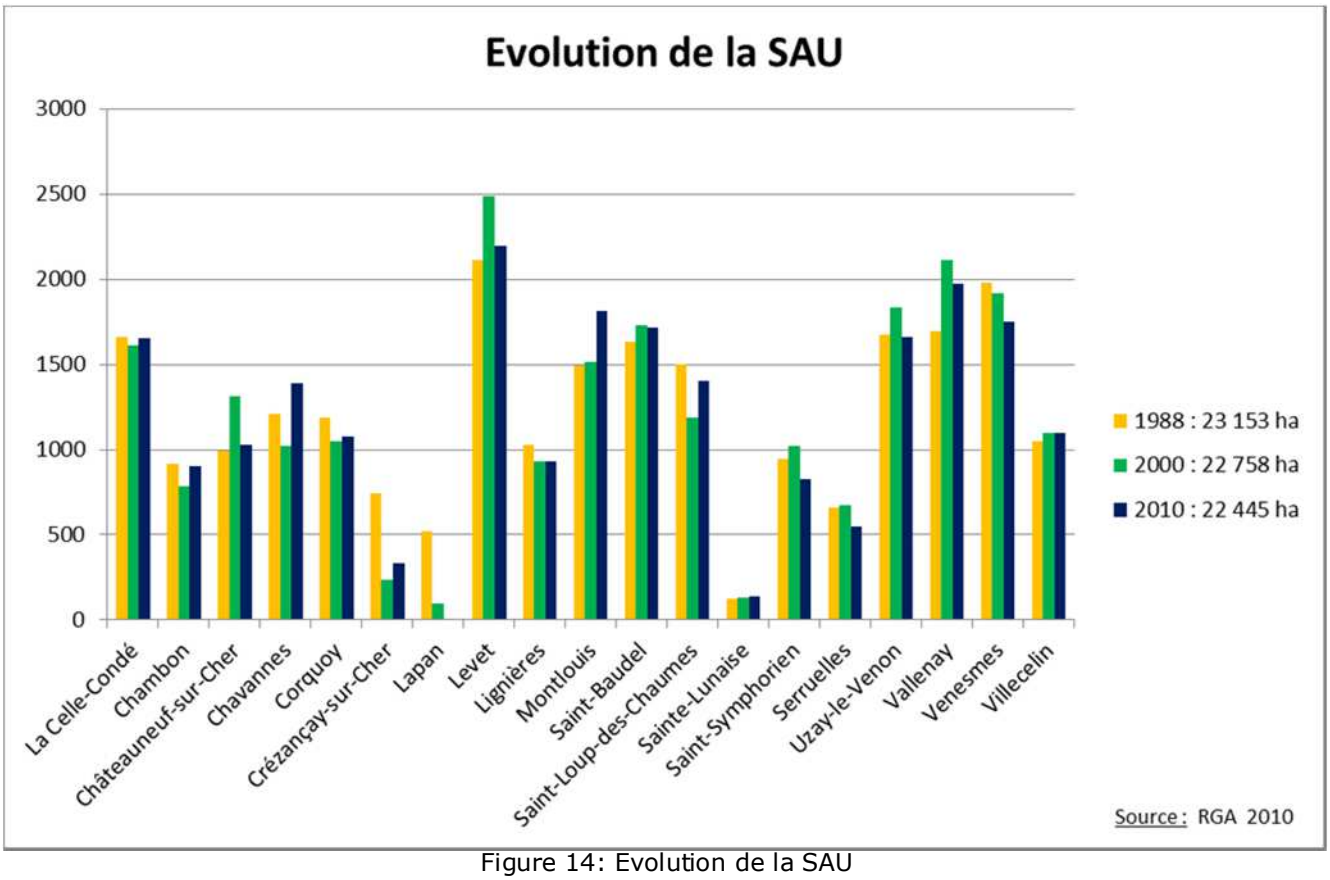

Figure 14: Evolution de la SAU

D'après les données du RGA, la surface agricole du territoire a peu évolué. Elle représente 60 % de la surface totale de la communauté de communes, ce qui témoigne de la prépondérance de l'agriculture et du caractère rural du territoire.

La SAU sur la communauté de communes est de 22 445 ha en 2010. Et on observe une petite diminution de 5 % sur les 20 dernières années (figure 14). On note tout de même une diminution de la SAU de 300 hectares sur la commune de Châteauneuf-sur-Cher entre 2000 et 2010, zone où l'urbanisation est plus prégnante.

Ceci montre en revanche que la SAU / exploitation est en forte augmentation au cours des 20 dernières années *(elle a doublé).* Elle passe en effet de 71.5 ha/ exploitation en 1988 à 138.5ha/ exploitation en 2010. Les entreprises agricoles ayant cessé leur activité durant cette période ont pu partager leurs terres entre les voisins qui ont augmenté alors leur potentiel de production.

En observant les résultats de notre échantillon (figure 15), on voit que la majorité des exploitations sont d'une taille moyenne comprise entre 100 et 200 ha. Plus de 65 % des exploitations comprises dans notre échantillon sont inférieures à 200 ha. La surface moyenne par exploitation est de 189 ha, ce qui est bien supérieur à ce qu'on observe en 2010. Cette moyenne peut s'expliquer par la présence de très grandes exploitations jusqu'à 850 ha dans notre échantillon mais elle est surtout symptomatique de la tendance observée depuis 1988, c'est-à-dire que les exploitations ont continué à s'agrandir entre 2010 et 2017.

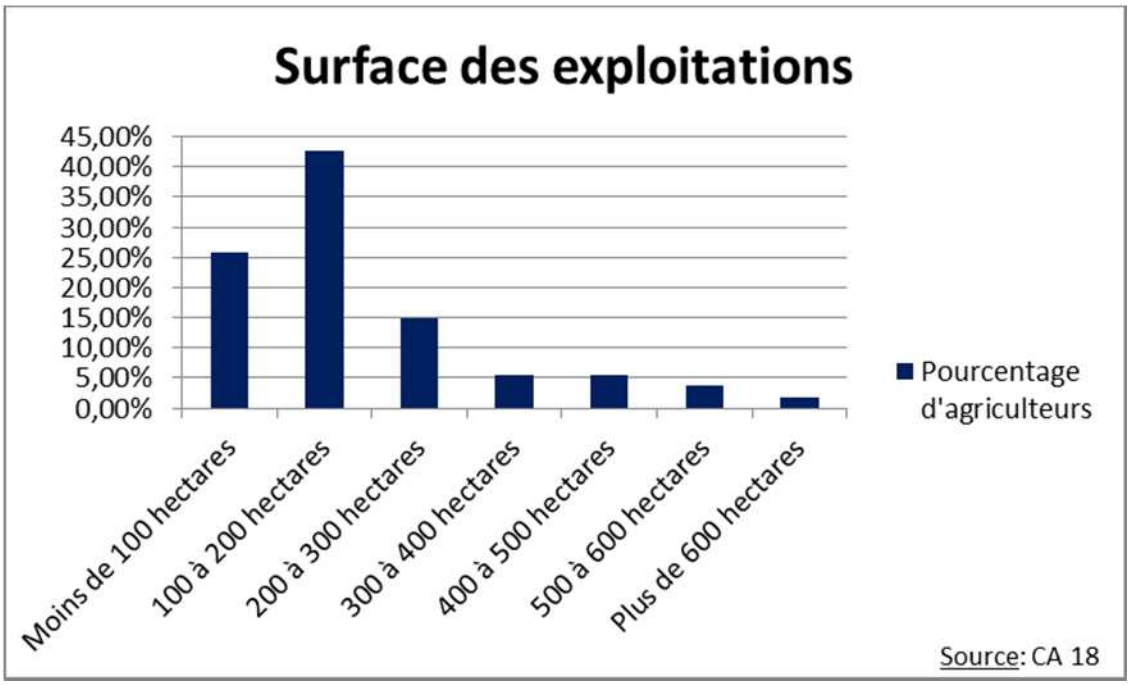

Figure 15 : Surface des exploitations

C. Un parcellaire regroupé qui facilite les interventions sur les parcelles

Définition :

- Parcellaire regroupé : les parcelles sont réunies autour d'un même centre d'exploitation
- Parcellaire morcelé : l'exploitation se compose de nombreuses petites parcelles
- Parcellaire dispersé : les parcelles de l'exploitation sont éloignées les unes des autres.

Au regard du RPG (figure 17), le parcellaire des exploitations semble plutôt regroupé, ce qui facilite beaucoup le travail de l'agriculteur. Un parcellaire plus groupé permet en effet de circuler plus rapidement et plus facilement entre les parcelles et constitue donc un gain de temps. Cela contribue également à améliorer la cohabitation et la circulation en limitant les passages d'engins agricoles au travers de hameaux ou sur les routes départementales.

Ce parcellaire peut toutefois être un peu morcelé sur des zones bocagères où l'élevage est plus visible comme à Chambon.

Cette tendance est confirmée par les résultats de nos enquêtes puisque 68 % des exploitants ayant répondu jugent que leur parcellaire est plutôt regroupé (figure 16).

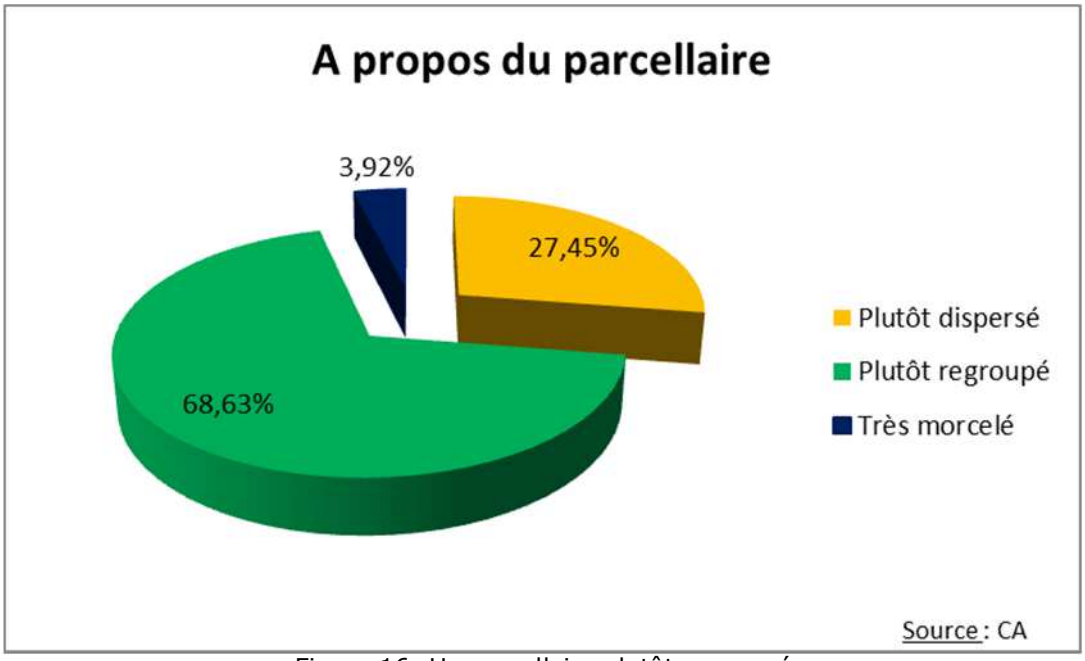

Figure 16: Un parcellaire plutôt regroupé

Au terme des ateliers agricoles, nous avons pu identifier environ un tiers du parcellaire de la communauté de communes (figure 18). Cette démarche nous a permis de remettre à jour le recensement parcellaire agricole Agreste datant de 2011 et de noter les changements de propriétaire. Ce dernier n'a pas fait l'objet de beaucoup de modifications. Les évolutions sont surtout concentrées autour de Châteauneuf-sur-Cher où la pression de l'urbanisation est sans doute un peu plus forte qu'ailleurs.

Figure 17: Le parcellaire des exploitations

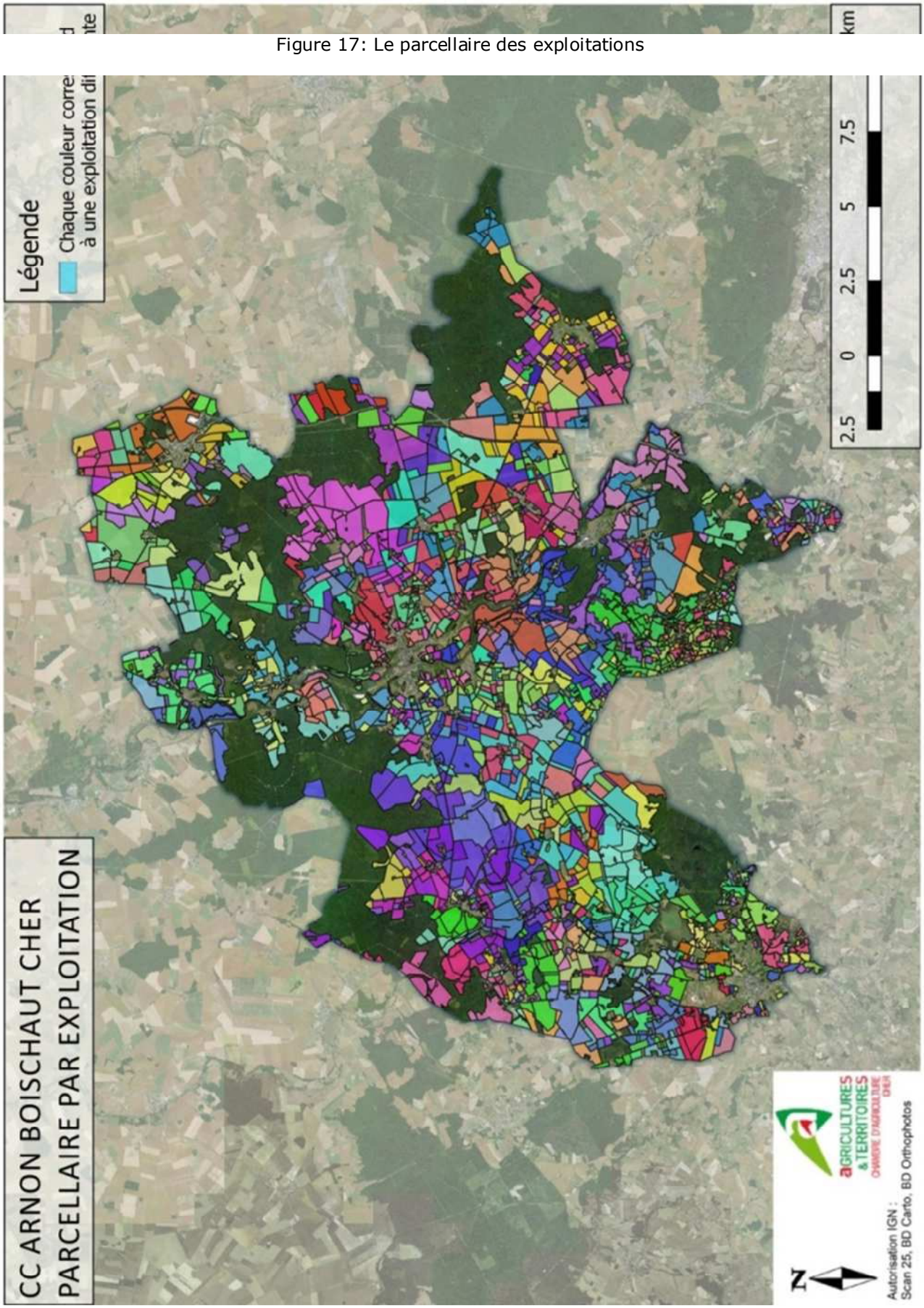

Figure 18:Le parcellaire identifié

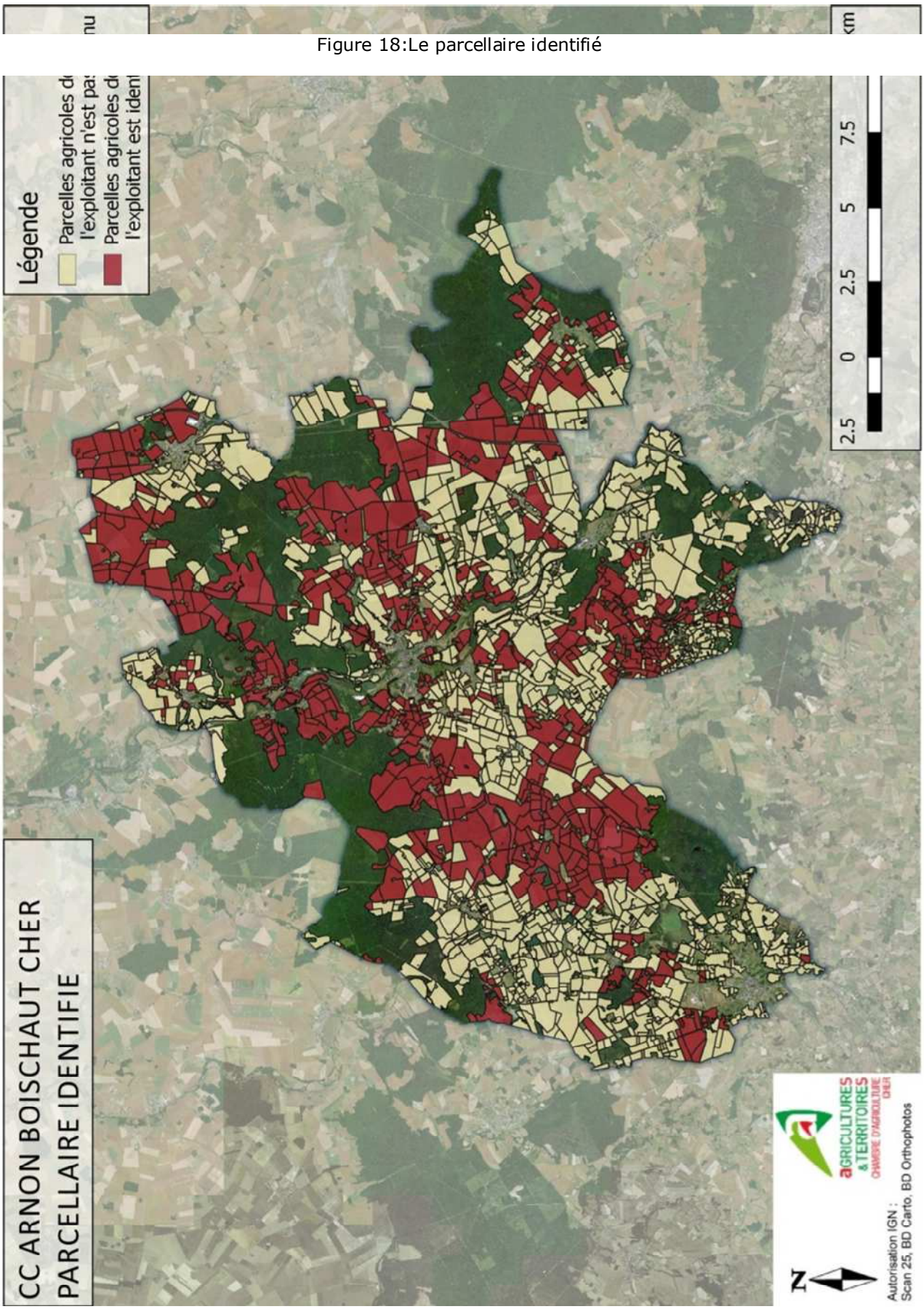

D. Une main d'œuvre agricole également en diminution

La main d'œuvre a diminué fortement entre 1988 et 2010 (figure 19). Ainsi, d'après les données du RGA, le nombre d'UTA est passé de 410 à 215 durant cette période *(soit une diminution d'environ 48 %, elle est de 41 % à l'échelle départementale).*

Par conséquent, la quantité de SAU/UTA a elle fortement augmenté, passant de 56.5 ha en 1988 à 113.7 ha/UTA en 2010. La surface travaillée par un agriculteur a pour ainsi dire doublé en 20 ans.

En revanche, le nombre d'UTA/exploitation est lui stable. On compte environ 1.3 UTA/exploitation. Ce chiffre, assez faible, est le reflet d'une tendance des agriculteurs à s'installer en tant qu'entrepreneur individuel. Ceci sera plus développé au moment d'aborder l'étude des statuts juridiques des exploitations du territoire.

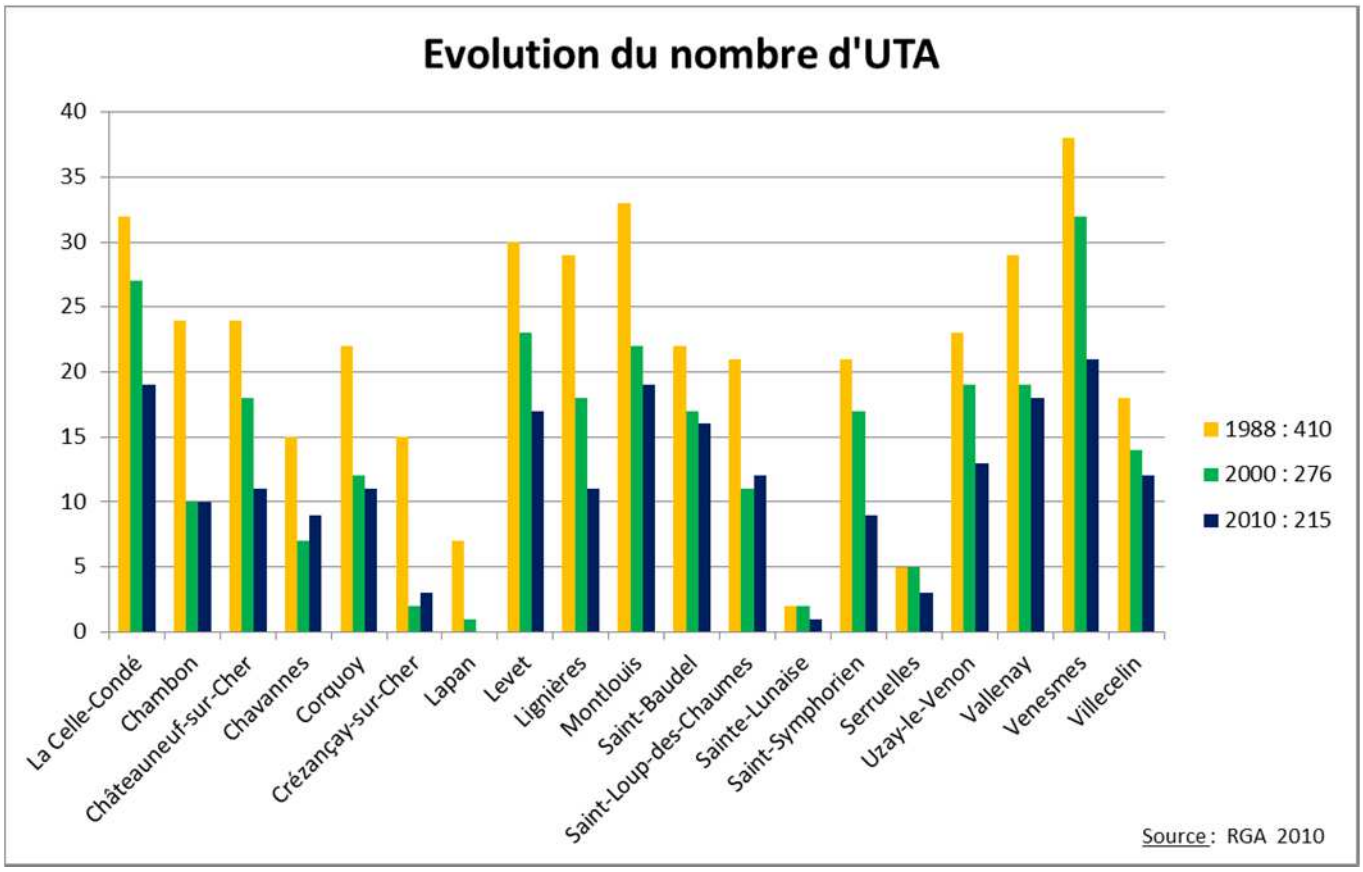

Figure 19: Evolution du nombre d'UTA

Points importants à retenir :

L'agriculture est très présente sur la communauté de communes d'Arnon Boischaut Cher. Ce territoire rural n'échappe pas à la diminution du nombre d'exploitations et d'exploitants observée à l'échelle nationale. En conséquence, les exploitations s'agrandissent et les agriculteurs doivent travailler des surfaces plus grandes.

Ceci s'explique par l'amélioration de l'efficacité des moyens de production *(modernisation du matériel agricole notamment)* mais également par d'autres facteurs *(économie, conjoncture)* qui ne sont pas tous maîtrisés à l'échelle de l'exploitation ou du territoire de la communauté de communes : « *l'augmentation des terres est aussi un moyen d'augmenter la production pour contrer la diminution des marges à la vente* ».

Ce phénomène peut s'avérer problématique au moment de la transmission des exploitations notamment.

E. Les grandes cultures, principale filière du territoire mais l'élevage et les filières de diversification sont également présentes

1. Les principales filières présentes

Les grandes cultures sont très prégnantes sur le territoire. Celles-ci disparaissent quelque peu vers le sud de la Communauté de Communes au profit de l'élevage. Nous sommes donc sur une zone de transition dominée par les cultures de céréales et oléagineux. En effet, même dans les zones plus bocagères, les exploitations sont plutôt en système mixte polyculture élevage mais en consacrant tout de même une majorité de parcelles et de temps aux grandes cultures.

D'après le RPG de 2011, nous pouvons observer les différentes cultures du territoire et ainsi déterminer l'assolement type de « la ferme ABC » (figure 20).

Le tableau et le graphique suivant montrent les différentes cultures semées sur la Communauté de Communes ABC et l'assolement moyen. Les cultures prises en compte sont celles représentées à plus de 0.1 % dans la SAU totale du territoire. Sont donc présentes les grandes cultures en grande majorité et une part de prairies.

Étiquettes de lignes	Somme de hectare
AUTRES CEREALES	2,87%
AUTRES GELS	2,48%
AUTRES OLEAGINEUX	0,28%
BLE TENDRE	32,83%
COLZA	14,63%
DIVERS	0,15%
FOURRAGE	0,81%
MAIS GRAIN ET ENSILAGE	7,95%
ORGE	11,94%
PLANTES A FIBRES	0,11%
PRAIRIES PERMANENTES	13,43%
PRAIRIES TEMPORAIRES	5,05%
PROTEAGINEUX	1,76%
SEMENCES	0,28%
TOURNESOL	5,44%
Total général	**100,00%**

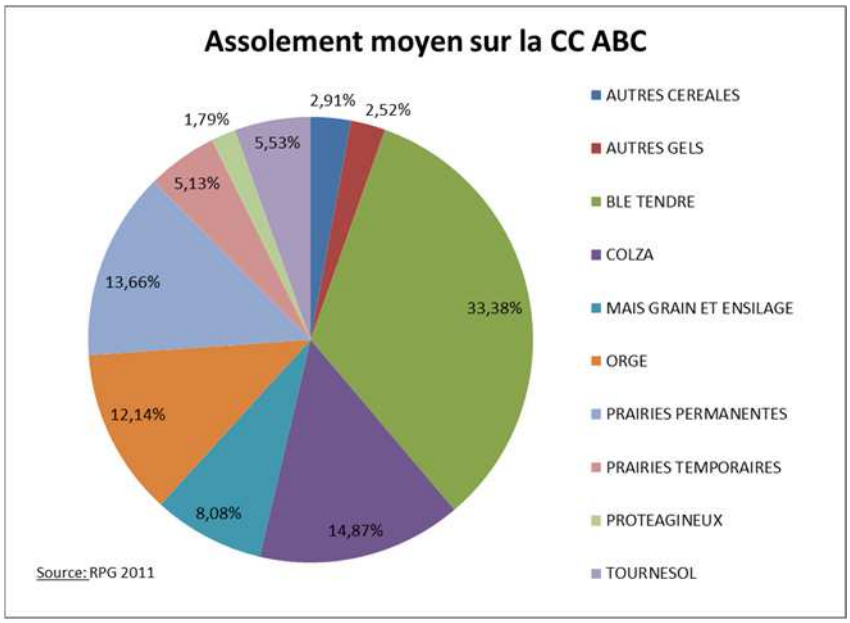

Figure 20: L'assolement type sur la CC ABC

Ces données sur l'utilisation des sols nous permettent d'évaluer les retombées économiques pour le territoire de la communauté de communes.

- Les grandes cultures :

Nous avons comptabilisé les cultures les plus représentées sur le territoire afin d'avoir une idée de la rentabilité des terres à l'hectare (figure 21) :

Culture	PBS retenu €/ha	Part de la culture dans l'assolement des parcelles dédiées aux grandes cultures	SAU consacrée à la culture sur ABC (ha)	Production *(avec des rdts moyens en Boischaut sur les 5 dernières années)*
Blé tendre	1184	44 %	7750.72	52 700 T
Colza	1287	19.6 %	3453.46	10 360 T
Orge	1051	16 %	2818.33	18 000 T
Maïs (grain)	1499	10.7 %	1876.78	16 000 T
Tournesol	934	7.3 %	1283.65	28 200 T
Protéagineux	856	2.4 %	415	1 300 T

Figure 21: Chiffres des productions en grandes cultures sur la CC ABC

La valeur moyenne d'un hectare consacré aux cultures sur le territoire est de 1190.5 €/ha. Si on extrapole à l'ensemble des parcelles consacrées aux cultures sur le territoire de la communauté de communes (18 859 ha), l'activité agricole génère potentiellement 22.5 Millions d'euros par an. Les circuits de

commercialisation pour ces principales filières sont classiques et font appel à des opérateurs de type négociants et coopératives, Axéréal notamment.

A cela, on peut ajouter les produits dégagés par l'activité d'élevage.

- L'élevage :

Type d'élevage	bovin	caprin	ovin	porcin	équin	volaille	Escargot
Nombre d'élevages	42	6	12	2	7	9	2

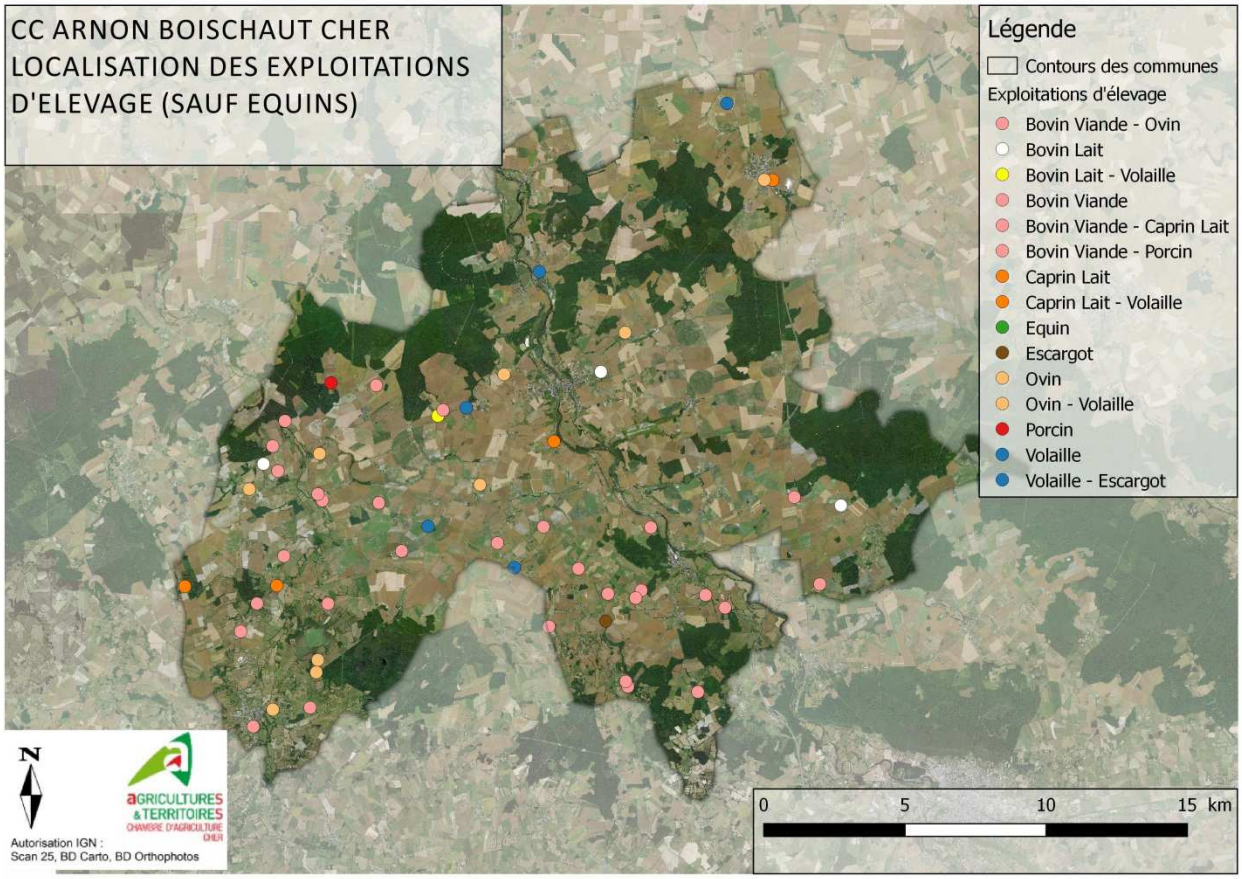

Figure 22: Localisation des exploitations d'élevage

Nous sommes sur une zone de transition entre la Champagne Berrichonne prédestinée aux grandes cultures et le Boischaut plus vallonné et bocager. L'élevage est majoritairement en bovins allaitants de race Charolaise et plutôt concentré sur la partie sud-sud-ouest du territoire (figure 22). Le territoire est caractérisé par des systèmes mixtes polyculture élevage notamment sur les communes de Montlouis, St Symphorien, Crézançais-sur-Cher, Chambon et Vallenay, Villecellin, St Baudel entre autres. Les zones enherbées sont les parcelles hydromorphes de moins bonne qualité qui n'ont pu être drainées et qui ne présentent pas de gros potentiels.

Les productions en bovin viande sont essentiellement des broutards et laitonnes ainsi que de la vache finie. Cela permet entre autre d'alimenter les abattoirs de Saint-Amand-Montrond et de La Châtre.

La production de bovins viande sur le territoire est souvent associé avec la production de grandes cultures céréalières. Cette non spécialisation en bovin viande pourrait expliquer en partie qu'il n'y ait pas plus de vente directe. Cette dernière existe tout de même sur le territoire *(voir le paragraphe sur la diversification).*

La filière lait est également bien représentée sur le territoire avec des élevages caprins (6) et bovins (6) (figure 22). Les principaux collecteurs sont la laiterie Triballat à Rians *(520 producteurs)* et la laiterie d'Orval *(15 producteurs et 32 emplois)* à St-Amand-Montrond.

La production laitière caprine du territoire d'Arnon Boischaut Cher peut se différencier par la présence de deux appellations fromagères (figure 23) : l'AOC Crottin de Chavignol et l'AOC Valencay. Ces labels de qualité sont un argument de vente pour les laiteries précédemment citées mais aussi pour les éleveurs qui transforment et vendent leur fromage en direct.

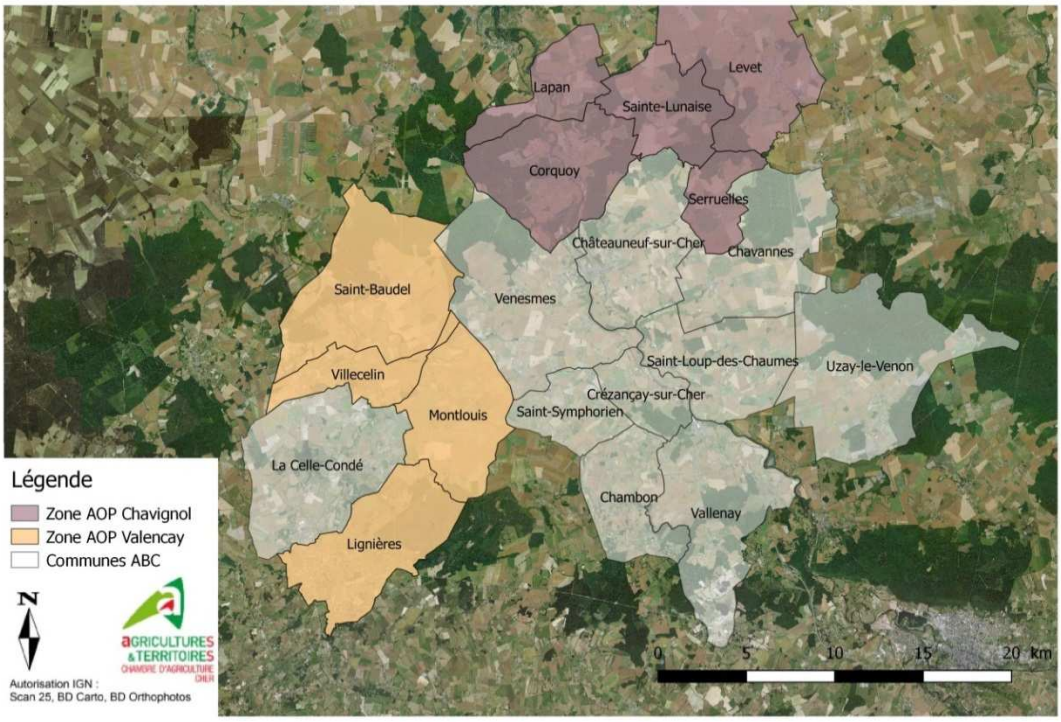

Figure 23: Zone AOP Crottin de Chavignol et AOP Valençay sur le territoire

Nous avons présenté les orientations majoritaires sur le territoire mais certaines exploitations sortent de ce modèle et se sont diversifiées et/ou valorisent leur production autrement.

2. La diversification agricole

Certains exploitants sortent des marchés classiques en diversifiant leurs productions et leurs revenus. La diversification peut notamment prendre la forme

de productions agricoles à forte valeur ajoutée et/ou des circuits de commercialisation de proximité avec peu d'intermédiaires.

On identifie au moins 29 exploitations en diversification soit 14.5 % des exploitations du territoire. Beaucoup d'entre elles sont consacrées à l'élevage équin ou aux activités équines (10), 6 d'entre elles vendent de la viande en direct *(viande bovine, ou volaille),* 4 cultivent des légumes de plein champ ou font du maraîchage ainsi que de l'horticulture. On trouve également un peu d'arboriculture et des petits fruits (2). Enfin, d'autres activités sont visibles : des truffières *(trufficulture et transformation),* deux élevages d'escargots *(+transformation),* pisciculture, de la farine, et de la vente d'œufs (3). *(Données non exhaustives issues de la Chambre d'agriculture)* (Figure 24).

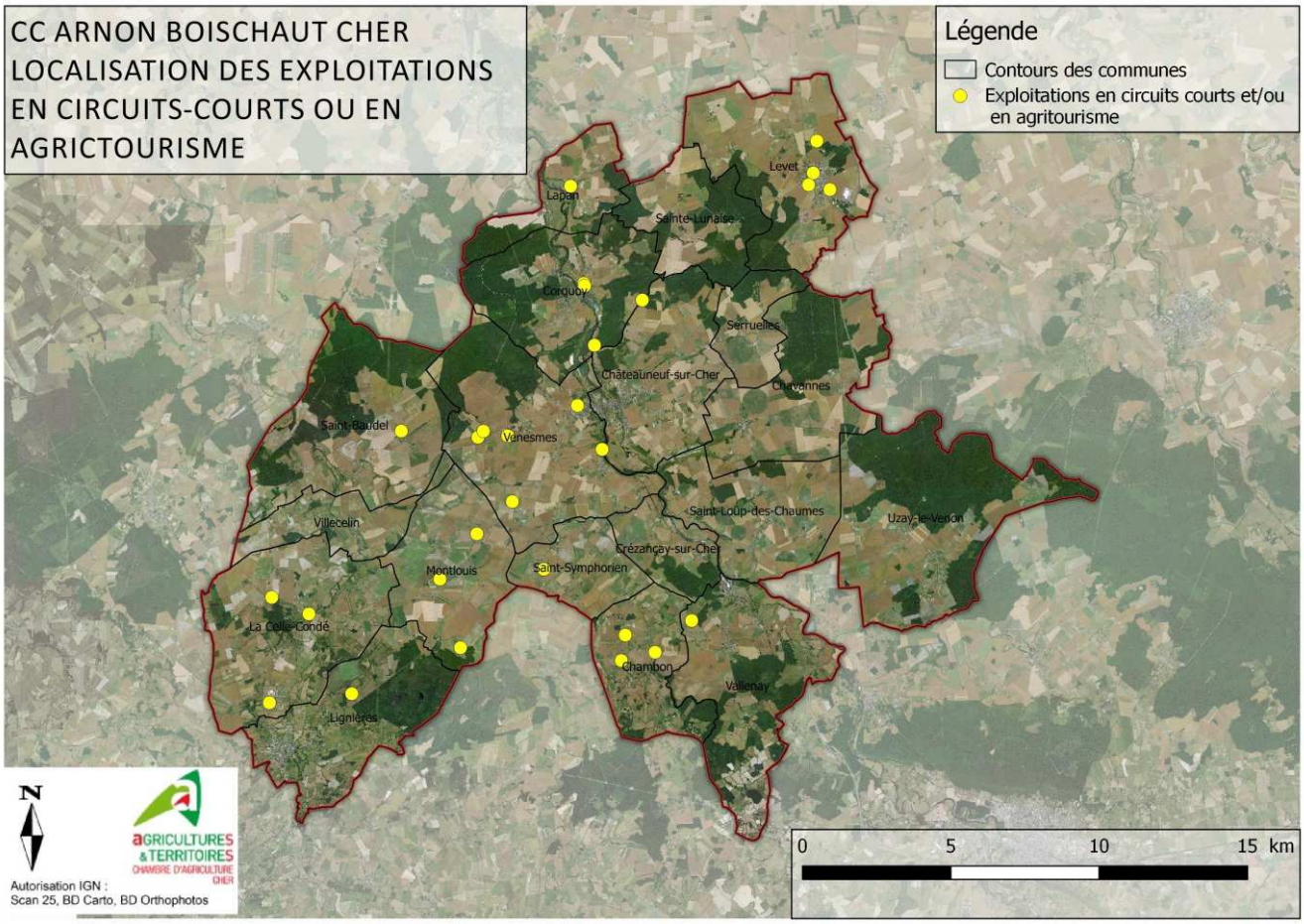

Figure 24 : Localisation des exploitations diversifiées

Comme on l'a vu précédemment, ces exploitants peuvent aussi s'appuyer sur les labels de qualité présents sur le territoire *(AOP Valencay et AOP Crottin de Chavignol)* pour apporter de la valeur ajoutée à leurs productions en suivant un cahier des charges précis. D'ailleurs, notre base de données indique qu'une seule exploitation transforme et vend des fromages de chèvre en direct.

Enfin chez les agriculteurs céréaliers, certains valorisent leur savoir-faire en étant producteur semencier. Le cahier des charges de la production de semences est bien souvent plus restrictif mais cela permet d'en dégager une meilleure valeur ajoutée.

3. Des diversifications non agricoles :

- La diversification touristique, le tourisme vert :

Nous recensons seulement deux gîtes à la ferme ou chambre d'hôte sur le territoire. La diversification touristique ne semble pas très développée, pourtant, avec 500 à 600 000 visiteurs annuels dans le Cher, il existe un potentiel certain.

De plus, le tourisme à la ferme ou tourisme vert peut être un moyen de valoriser ce cadre de vie et le paysage bocager et agréable de la communauté de communes d'Arnon Boischaut Cher. Ce territoire arrosé par les deux rivières que sont l'Arnon et le Cher, peut être une destination de choix pour les touristes recherchant le calme, la convivialité, les paysages ruraux et les produits locaux ! Car il peut s'agir de combiner les deux activités, tourisme et vente à la ferme.

- L'énergie :

La méthanisation : sur le territoire, on recense une unité de méthanisation (figure 25) en projet sur le territoire, portée par un agriculteur céréalier. La méthanisation permet de valoriser des déchets issus de l'activité agricole, du fumier d'élevage, du lisier, des résidus de cultures… Le gisement est certainement important sur le territoire.

L'énergie solaire : l'agriculture offre une grande surface de bâtiments qui pourrait potentiellement être couverte. Les surfaces en fonctionnement n'ont cependant pas été recensées mais nous comptabilisons tout de même 8 projets récents (2017) sur la communauté de communes *(données issues de la Chambre d'agriculture pour l'année 2017)* (figure 25).

L'énergie peut donc être un complément de revenu pour l'exploitation. De plus, elle permet de valoriser des surfaces *(bâtiments)* non utilisées ou des déchets de faible valeur.

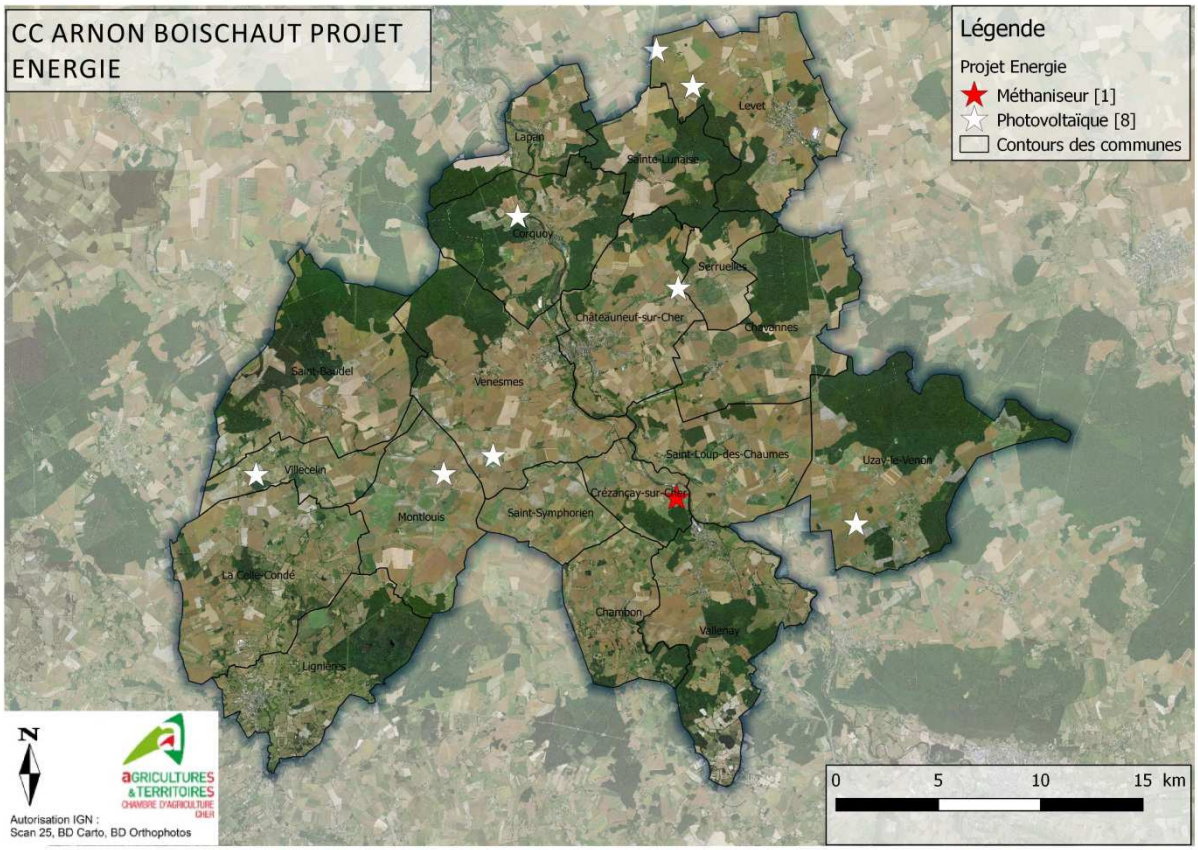

Figure 25: Localisation des installations agricoles en énergie

<u>Points importants à retenir</u> :

Les sources de diversification des exploitations du territoire sont importantes. Même si certaines existent déjà, elles pourraient être plus développées encore sur le territoire communautaire. Elles peuvent être un moyen pour diversifier et assurer un revenu pour les exploitations en entrant dans de nouveaux marchés moins cloisonnés. Cependant, ces nouvelles activités nécessitent de nouvelles compétences que les agriculteurs n'ont pas toujours et qui peuvent apparaître comme un frein. A titre d'exemple, la vente directe de produits transformés nécessite de maîtriser les aspects commerciaux, le marketing, les normes sanitaires, la communication,… Un accompagnement s'impose donc pour les agriculteurs qui souhaitent se lancer dans l'une de ces voies.

Toutefois, il est ressorti des ateliers que la faible densité de population sur le territoire a pour conséquence qu' *« un marché de proximité peut être vite saturé ».* Cependant, avec le numérique, il est possible aujourd'hui d'élargir le réseau de consommateurs pour toucher l'agglomération de Bourges par exemple où la demande est plus forte, et même sortir du département *(notamment pour la diversification touristique).*

V. Des exploitations agricoles avec une dynamique positive mais qui restent fragiles et vieillissantes

A. Une agriculture vieillissante

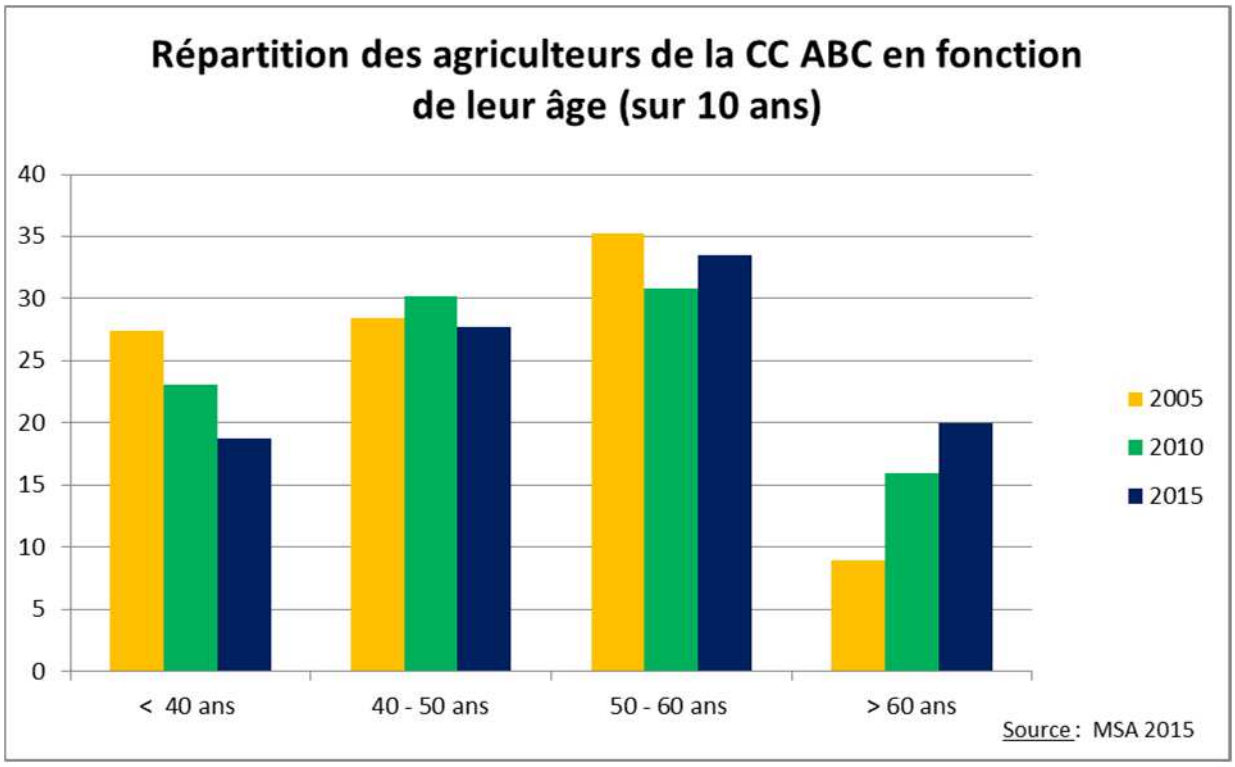

Figure 26: Répartition des agriculteurs en fonction de leur âge

D'après les données de la MSA (figure 26), la proportion d'agriculteurs de plus de 60 ans aurait plus que doublé sur une période de 10 ans. A l'inverse les agriculteurs de moins de 40 ans sont moins présents sur le territoire passant de 27 à 18 %. La proportion d'agriculteurs ayant entre 40 et 60 ans reste quant à elle stable sur la période étudiée ici. Cette évolution pourrait traduire une difficulté de transmission des exploitations. De moins en moins de jeunes agriculteurs s'installeraient, ce qui aurait pour conséquence de retarder le départ à la retraite des exploitants les plus âgés, ces derniers ne trouvant pas de repreneurs. Pour faire le lien avec l'évolution du nombre d'exploitations de la partie précédente, les exploitations ne trouvent souvent pas de repreneurs et sont au final intégrées à une ou plusieurs exploitations voisines.

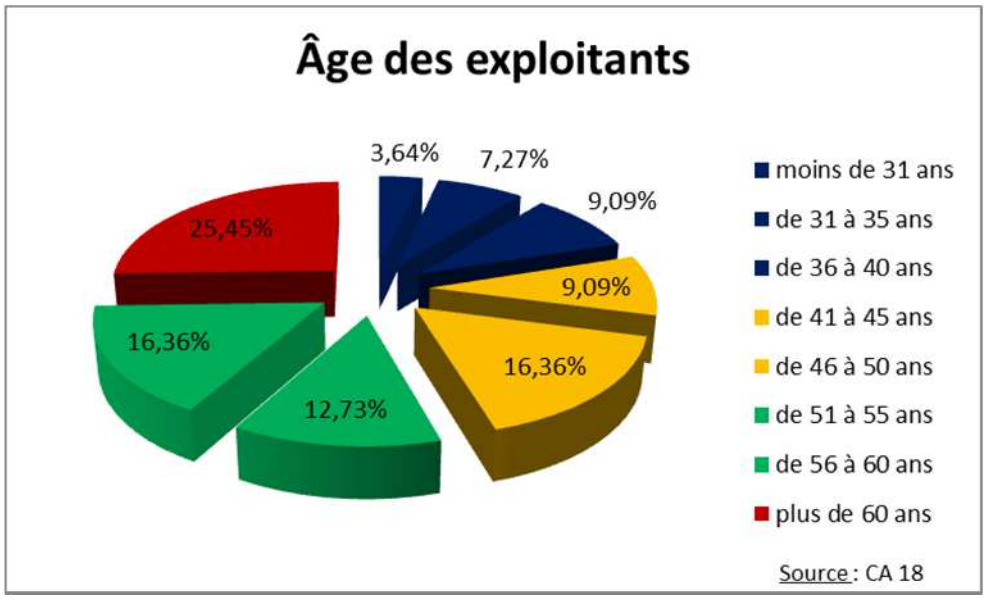

Figure 27: Âge des exploitants de l'échantillon

Au niveau de notre échantillon (figure 27), les proportions en termes d'âge des associés exploitants sont similaires à celles données par la MSA en 2015. On observe de plus que les agriculteurs de moins de 31 ans constituent la catégorie la moins représentée.

B. Des exploitations agricoles majoritairement sous le statut d'entreprise individuelle

1. Une surreprésentation des exploitations individuelles

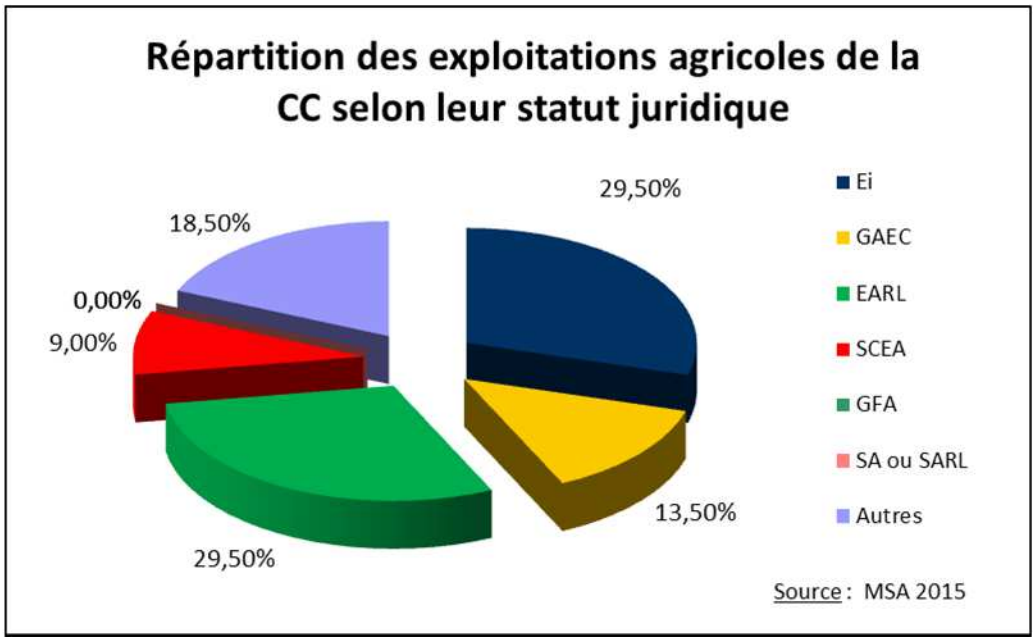

Figure 28: Répartition des exploitations agricoles de la CC ABC selon leur statut juridique

D'après les données mises à disposition par la MSA (figure 28), les exploitations sont d'abord des entreprises individuelles. Ainsi, une grande part des exploitations sont dirigées par un seul exploitant. Ceci est d'autant plus vrai que

parmi les entreprises à responsabilité limitée, certaines ne comptent qu'un seul adhérent.

On retrouve cette tendance avec les exploitations de notre échantillon (figure 29):

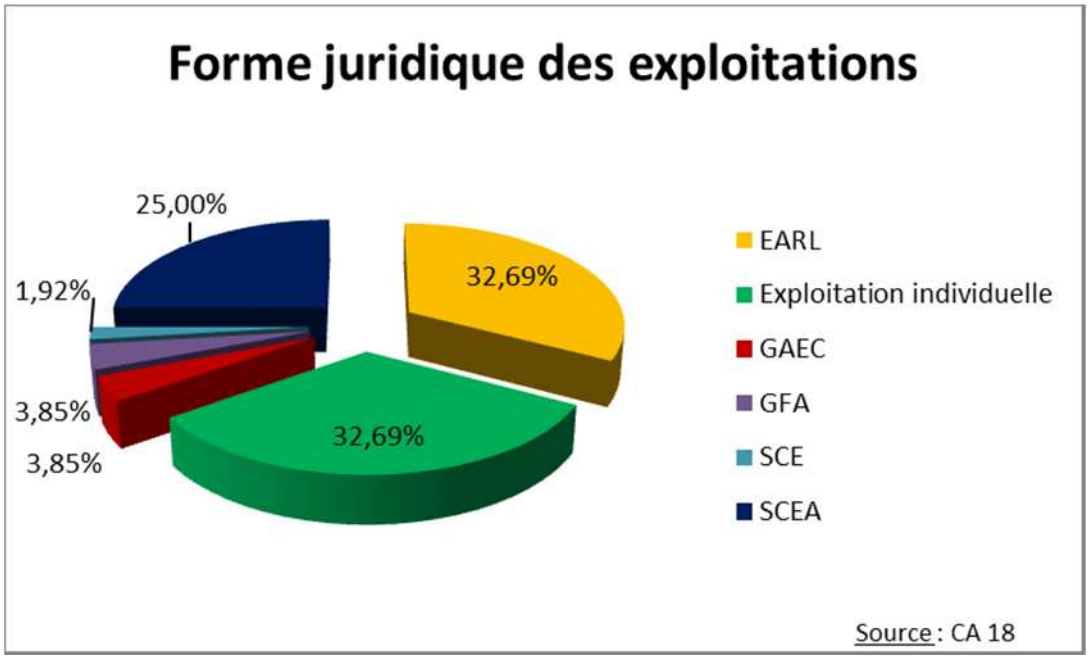

Figure 29: Répartition des exploitations agricoles de l'échantillon selon leur statut juridique

32.69 % des exploitations enquêtées sont adossées à une entreprise de forme individuelle. A cela, on peut ajouter plus de la moitié des EARL pour lesquelles l'on a qu'un unique associé. On arrive donc à un total de 47,5 % des exploitations qui ne sont gérées que par une unique personne.

Dans la moitié des cas, la prise de décision finale sur l'exploitation ne reviendrait donc qu'à une seule personne ce qui peut se traduire par une charge mentale importante pour le décideur du fonctionnement de l'exploitation.

Le choix de la forme sociétaire plutôt que celui d'une exploitation individuelle permet notamment de sécuriser le foncier. De plus, il permet d'anticiper la transmission de l'exploitation. Les formes sociétaires ont en effet souvent des avantages fiscaux et juridiques lors des transmissions par rapport aux exploitations individuelles. De plus, elles permettent de réaliser une transmission plus progressive de l'exploitation. Le repreneur peut en effet investir peu à peu dans le capital de la société soit en rachetant des parts sociales soit en augmentant ce capital. Au contraire, dans le cas d'une exploitation individuelle, le repreneur doit racheter l'ensemble du capital de l'exploitation, ou en tout cas, ce qui l'intéresse dans le cadre de sa reprise. Il peut alors être obligé de débourser une somme colossale pour s'emparer de ce capital trop important. Le repreneur s'endette et risque de peiner à rembourser cet emprunt malgré des années d'exploitation.

2. Le ressenti des agriculteurs

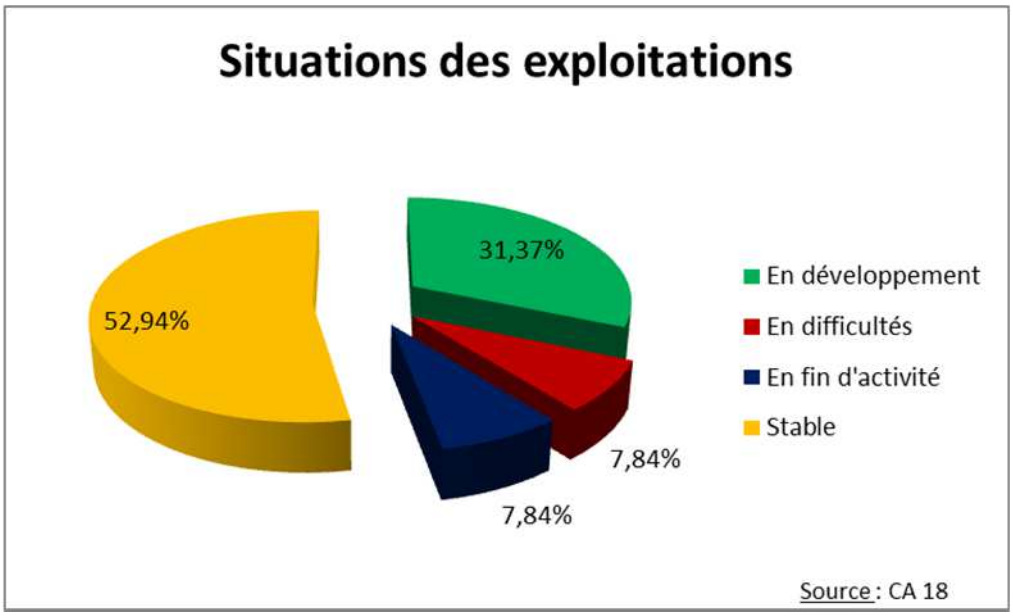

Figure 30: La situation des exploitations

Près de 53 % des exploitants enquêtés considèrent leur exploitation comme stable et 31 % en développement (figure 30). Cette tendance au développement confirme la bonne dynamique de projet ressentie sur le territoire.

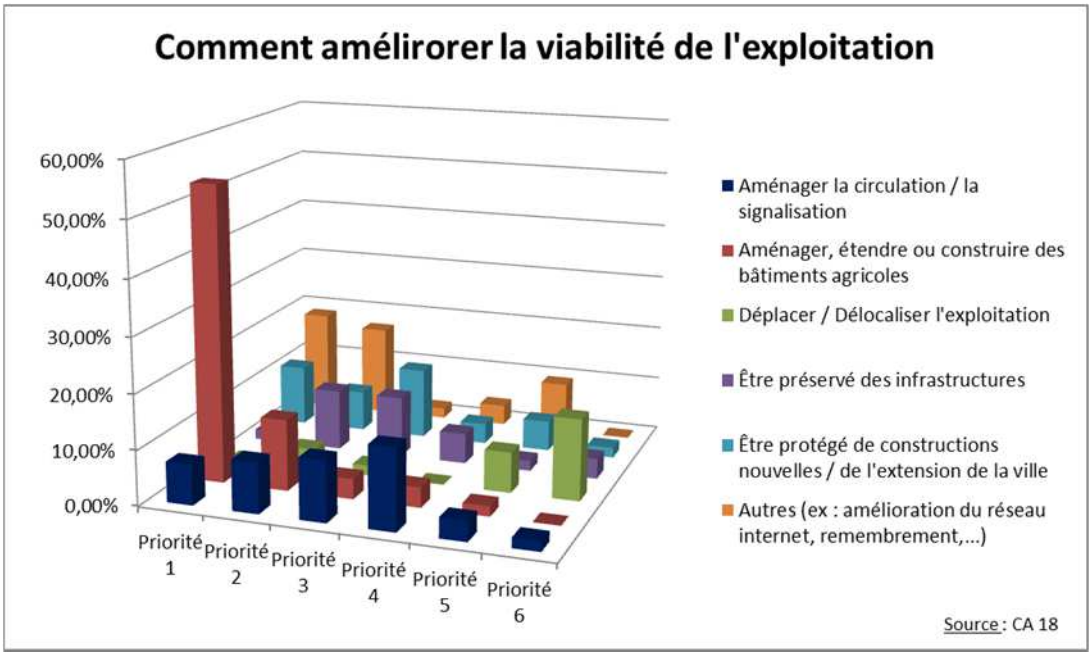

Figure 31: Comment améliorer la viabilité de l'exploitation

Les agriculteurs interrogés l'ont notamment été sur les actions à envisager pour la pérennité de leurs exploitations. Plusieurs priorités leur ont été proposées. Ils leur revenaient de choisir celles qu'ils jugeaient pertinentes et de les classer (figure 31).

Dans plus de 50 % des cas, la priorité numéro une a été « Aménager, étendre ou construite des bâtiments agricoles ». Cette priorité pourrait témoigner d'une

dynamique certaine des agriculteurs. En effet, un besoin en bâtiments est synonyme d'une activité en développement ou en évolution.

Le facteur « Autre » est également ressorti comme une priorité importante puisqu'il a au total était choisi par 50 % des agriculteurs enquêtés. Dans 90 % des cas, il s'agit de l'amélioration du réseau internet et dans une moindre mesure du réseau de téléphonie fixe comme mobile. Ce facteur a été décrit dans les commentaires comme étant essentiel au développement du territoire pour plusieurs raisons. La nécessité de plus en plus forte d'effectuer les démarches en ligne, qu'elles soient liées à la profession agricole *(déclaration PAC, logiciel Boviclic)* ou non *(impôts).* L'absence de ces réseaux pénalise les agriculteurs car elle les oblige souvent à se déplacer sur Bourges l'espace d'une demi-journée ou d'une journée afin d'effectuer ces démarches. Plus largement, ce manque de réseaux pénalise le développement du territoire, en y limitant le télétravail.

3. Une transmission des structures globalement bien anticipée

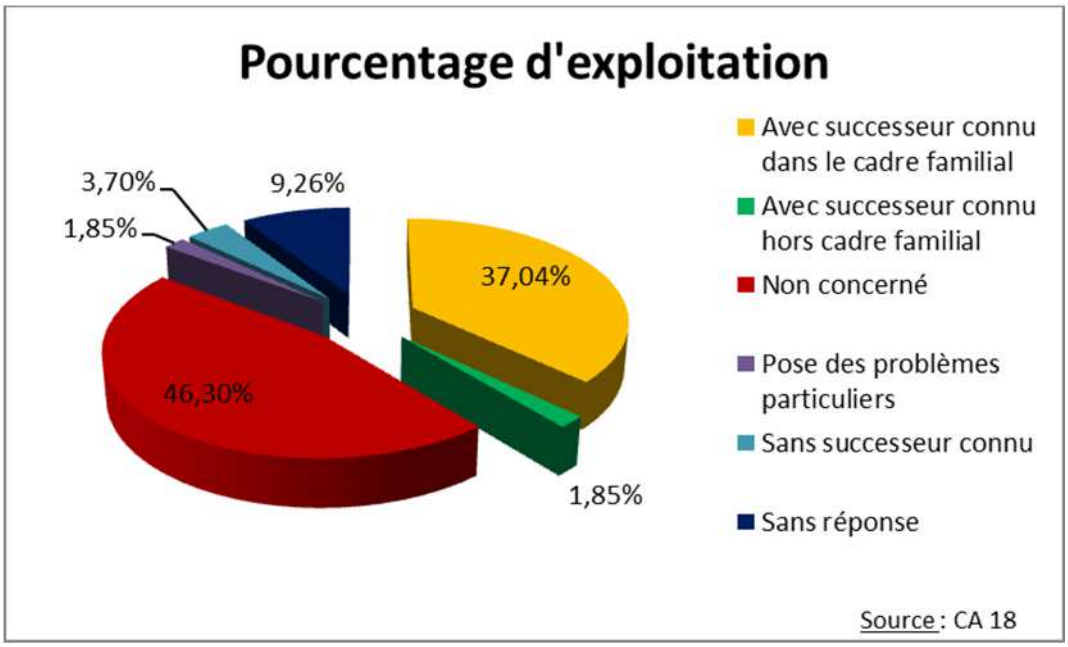

Figure 32: La transmission des exploitations

Comme précédemment indiqué, l'âge des exploitants peut être lié à des problèmes de transmission des exploitations. Cette hypothèse ne se vérifie pas sur territoire puisque pour 39 % des exploitations interrogées, un successeur est connu que ce soit dans un cadre familial ou non (figure 32).

Cependant, il n'est pour autant pas possible d'affirmer que les transmissions d'exploitations sont bien anticipées étant donné que pour les exploitations non concernées à l'heure actuelle, il est impossible de savoir comment elles se dérouleront l'avenir. Cela est également à mettre en lien avec le fort pourcentage d'exploitations individuelles pour lesquelles la transmission peut risquer d'être plus compliquée à gérer que pour les autres.

<u>Points importants à retenir</u> :

On remarque sur la communauté de communes d'Arnon Boischaut Cher, un vieillissement de la population agricole. Les départs ne seraient pas compensés par des installations, ce qui laisse entrevoir des difficultés à l'avenir pour le territoire. Il est à noter que cette problématique est commune à l'ensemble de la France et n'est pas caractéristique de ce territoire en particulier.

Pourtant, malgré cette diminution des actifs agricoles, on observe que les agriculteurs restent dans une dynamique positive avec des exploitations en développement et porteuses de projets pour l'avenir. Cependant, on est aussi en droit de se demander dans quelle mesure ces changements sont désirés :

« *On n'a pas le choix d'évoluer, c'est soit ça, soit on disparaît maintenant* »